

JOINDRE IMPERATIVEMENT LA FICHE A L'OI

N° O.I. :



CERTIFICAT DE DEGAZAGE OBLIGATOIRE

ACCEPTABLE

		OUI	NON	SANS OBJET	OBSERVATIONS
IDENTIFICATION					
1	Certificat d'agrément, carte jaune				ADR Depuis 2005 / ADR Barré Violet / TMD Barré jaune
2	Notice descriptive (véhicule et citerne)				
3	Certificat de conformité TMD (état de présence)				
4	Dernier P.V. du contrôle technique				
5	Fiche des matières transportées si non codé				
6	Attestation de codage citerne si non codée				
7	Notice complémentaire ADR barré orange				
SIGNALISATION					
8	Plaques, étiquettes				
9	Panneaux orange (hors code de la route)				
EQUIPEMENT ELECTRIQUE					
10	Examen visuel, installation électrique				Isolation des faisceaux (gainés presses étoupes etc)
11	Etat fixation, batterie et caches bornes batteries				
12	Etat fixation coffre à batterie				
13	Etat fixation canalisations et câbles électriques				
14	Présence barrière de sécurité				
15	Conformité tachygraphe (inscription EX)				
COMMANDES DE SECURITE INTERIEURE					
16	Commande anti-emballement (fonctionnement, état, et fixation)				
17	Commande d'ouverture du coupe batterie (fonctionnement, état et fixation)				
COMMANDES DE SECURITE EXTERIEURE					
18	Commande de sécurité coup de poing (fonctionnement, état, fixation et balisage)				
19	Dispositif d'ouverture du coupe batterie (fonctionnement, état et fixation)				
PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE					
20	chauffage Cabine: contrôle document (attestation de montage du autonome)				

21	Réservoir: fixation, étanchéité				
22	Extincteurs feu chargement : état, fixation et validité (2x6kg)				
23	Chauffage autonome : état et attestation				
24	Ralentisseur : état et fonctionnement également de sa protection thermique				
25	Echappement : état et fixation également de sa protection thermique				
26	Moteur : fixation, fuite y compris moteur auxiliaire				
	ACCESSOIRES DIVERS				
27	Lampe de poche : fonctionnement				
28	Signaux d'avertissement (lumineux ou cônes) : présence et fonctionnement				
29	Cale : état et fixation de roue				
30	Baudrier, vêtements fluorescents : présence et état Présence de la valise ADR				
	CITERNE				
31	Procès verbal d'épreuve hydraulique				
32	Procès verbal d'épreuve d'étanchéité				
33	Marquage + V° Citerne (cf ADR)				
34	Partie extérieure de l'enveloppe : état visuel				
35	Isolation thermique : état visuel				
36	Equipement de service : état visuel				
37	Contrôle protections supérieures				
38	Protection latérale, arrière				
39	Liaison équipotentielle + Balisage				
40	Fixations				
41	Flexibles : certificats d'épreuve				
42	Chargement en eau pour passage au CT				
	EXPLOSIFS				
43	Alarme : état, fonctionnement et fixation				
44	Caisse : état et fixation				
45	Porte : état et fixation				
46	Eclairage intérieur : état, fixation et fonctionnement				

Pour information : Les points 27, 28 et 30 sont indépendants de la réglementation liée au contrôle technique

Visa du Chef d'atelier ou Technicien